
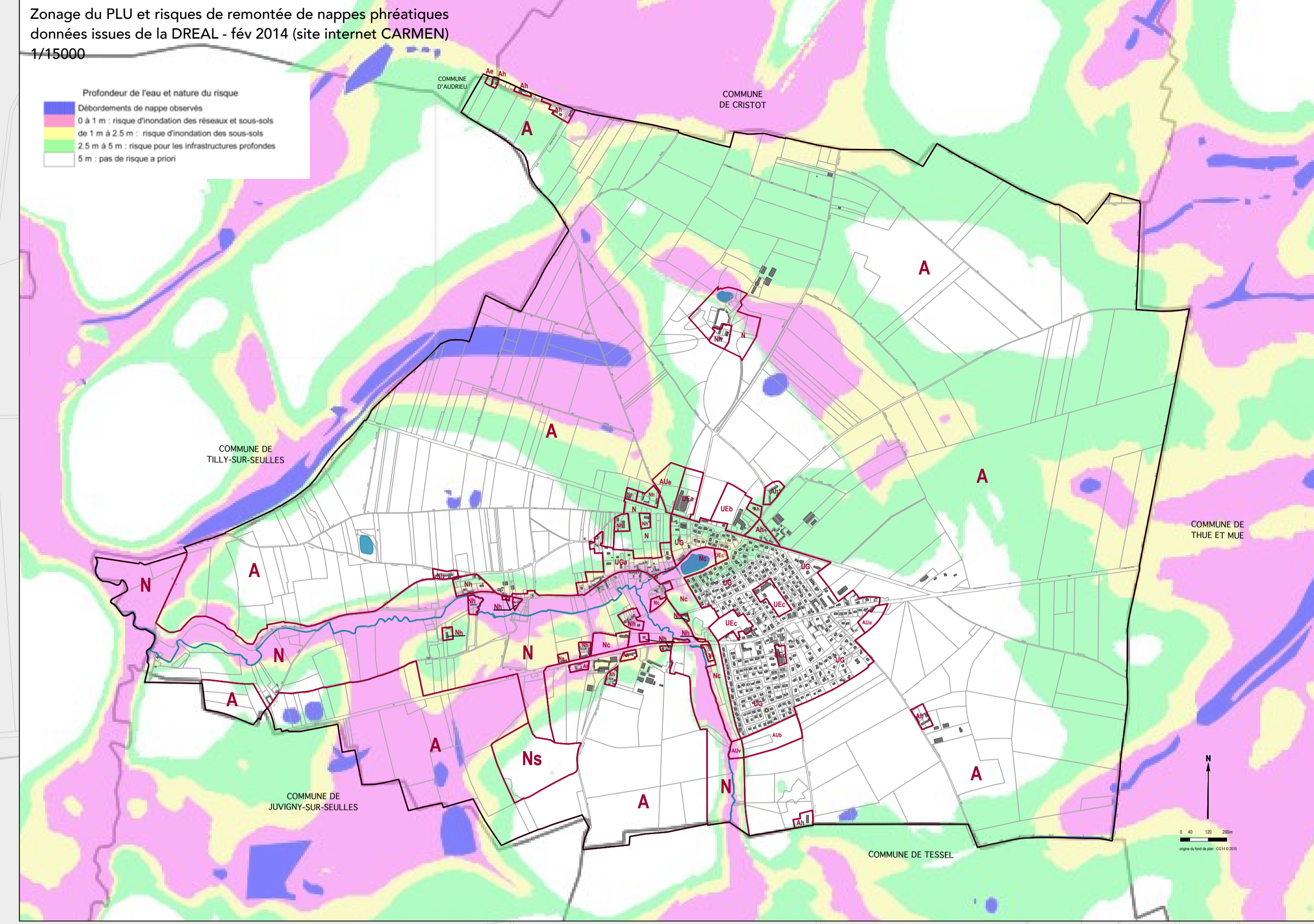


PRESCRIPTIONS DU RÉGLEMENT GRAPHIQUE

- LIMITE DE ZONE
- SECTEUR d'espaces verts, parcs ou jardins à créer ou à conserver
> articles L151-19 et L151-41 du Code de l'urbanisme
- ESPACES BOISÉS CLASSÉS EXISTANTS OU À CRÉER
> article L113-1 du Code de l'urbanisme
- EMBLEMENTS RÉSERVÉS (ER)
> article L151-41 du code de l'urbanisme
- au profit de la commune :
 - 1 Extension du site public / aménagement pour les loisirs 3 145 m²
 - 2 Passage d'une canalisation d'eaux usées rue de la Prévôté et aménagement de carrefour 960 m²
 - 3 Aménagement du site de l'ancienne carrière pour les sports et les loisirs 13 750 m²
 - 4 Création d'un accès entre la RD9 et le site d'équipements publics et création de vestiaire 970 m²
 - 5 Extension d'espace public (dont aire de stationnement) 200 m²
 - 6 Extension du site d'équipements publics 355 m²
 - 7 Aménagement de carrefour RD9 / RD217 150 m²
 - 7 Élargissement du chemin des Feuillettes (à 6m d'emprise) et sécurisation des abords de la RD13
 - a : 435 m²
 - b : 140 m²
 - 8 Création d'une rue entre le chemin des Feuillettes et la rue du calvaire 680 m²
 - 9 Aménagement de carrefour RD13 / VC3 50 m²
 - 10 Aménagement de carrefour VC3 / CR Caudé Rue 35 m²
 - 11 Aménagement de carrefour RD9 / RD217 150 m²
 - 12 Aménagement de carrefour VC3 / VC7 et d'espace public
 - a : 280 m²
 - b : 100 m²
 - 13 Aménagement de carrefour RD13 / VC2 et élargissement de la partie sud de la VC2 170 m²
 - 14 Rétablissement de la continuité du CR des Amalais 1 285 m²
 - 15 Rétablissement de la continuité du CR de la Poule 2 650 m²
 - 16 Aménagement d'un cheminement doux sur le coteau 200 m²
 - 17 Les hauts vents / Aménagement de carrefour RD12/VC8 au profit de la communauté de communes 110 m²
 - 18 Extension de la déchèterie 2 130 m²
- SECTEUR COUVERT PAR DES O.A.P. DE SECTEUR
> article L151-6 et suivants du code de l'urbanisme
- PRESCRIPTIONS DE RECUL LE LONG DES VOIES
BÂTIMENT POUVANT faire l'objet d'une demande de CHANGEMENT DE DESTINATION (> voir le règlement écrit)

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, PAYSAGER ET/OU ÉCOLOGIQUE
répertoriés en application de l'article L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

- MAILLAGE DE HAIES
 - ALIGNEMENTS D'ARBRES / ARBRES ISOLÉS
 - ★ MARES
 - CONSTRUCTIONS
- INFORMATIONS PORTÉES SUR LE RÉGLEMENT GRAPHIQUE**
Les données concernant les risques naturels sont issues du site internet CARMEN
- PÉRIMÈTRES DE PROTECTION rapprochée et éloignée de FORAGE
> voir les SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
 - ZONE INONDABLE PAR DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU
Source: carmen
 - ZONE INONDABLE PAR REMONTÉE DE NAPPES PHRÉATIQUES
Sur la base de l'atlas de la DREAL, après prise en compte du terrain et de l'histoire
 - Risques liés à la présence de sols argileux
Aléa fort / Aléa moyen Source: carmen
 - Parcelles ayant reçues d'anciennes carrières
 - ▲ Cavités souterraines localisation précise
Source: carmen
 - ▲ Cavités souterraines localisation imprécise
Source: carmen
 - CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
arrêté préfectoral du 15/05/2017
RD9 / Catégorie 3 : 100m de part et d'autre du bord d'infrastructure
 - Périmètre de réciprocité autour d'un bâtiment agricole
(> à actualiser lors des demandes d'autorisation d'urbanisme)



PLAN LOCAL D'URBANISME
FONTENAY-LE-PESNEL

PIÈCE N°04B
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
ÉCHELLE 1:5000

APPROBATION
vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 10 février 2022

le président: Thierry OZENNE

origine du fond de plan : CG14 © 2015